



Date de convocation du  
Conseil Municipal :

08/12/2022

Date d'affichage :

08/12/2022

Nombre de conseillers en

Exercice : 15

Présents : 11

Votants : 15

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
de LIVERDY-EN-BRIE EN DATE DU 13 DECEMBRE 2022**

Le treize décembre deux mille vingt-deux à dix-neuf heures trente, le conseil municipal de Liverdy-en-Brie dûment convoqué, s'est réuni en séance dans la salle municipale sous la présidence de Monsieur Hugues MARCELOT Le Maire.

Présents : M. Hugues MARCELOT, Mme Eléonore DUHAMEL, M. François MORATILLE, Mme Chantal MIR, M. Matthieu DAMERY, Mme Justine BOURSIER, M. Éric BOBET, M. Franck ROSE, Mme Marie-Christine MASSARO, M. Gérard BAILLY, M. Claude BRANDI.

Absents représentés : M. Cédric COLLEN (représenté par M. Hugues MARCELOT) M. Bernard NENY (représenté par Mme Eléonore DUHAMEL), Mme Vicky PERRUZZO (représentée par Mme Chantal MIR) M. Dominique CAUCHIE (représenté par M. Gérard BAILLY).

Absent excusé : NEANT

*Mme Eléonore DUHAMEL est nommée secrétaire de séance, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.*

40/2022

ARRET DU PROJET DU PLU DE LIVERDY EN BRIE

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,  
**Vu** le Code de l'Urbanisme, et notamment les articles L153-1 et suivants et L103-2 et suivants,  
**VU**, la délibération 61/2014 prescrivant l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme (PLU) sur la commune de Liverdy-en-Brie  
**VU** la délibération 49/2020 portant sur les orientations générales et sur les modifications du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) de la commune de Liverdy-en-Brie,  
**VU** le dossier d'arrêt du projet de révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de Liverdy-en-Brie, tel qu'annexé à la présente délibération,

**CONSIDERANT**

Que le projet de PLU traduit les orientations du projet de territoire inscrites dans le Projet d'Aménagement et de Développement Durables :

- Préserver et mettre en valeur les espaces naturels en prenant en compte les risques de mouvement de terrain
- Développer et varier l'offre de logement en optimisant le potentiel existant
- Soutenir le développement économique et pérenniser l'activité agricole et équestre
- Restructurer les équipements publics et valoriser les loisirs
- Renforcer la desserte en transports en commun et en télécommunication.

Que ces 5 axes sont traduits dans les pièces règlementaires du dossier (zonage, règlement littéral et Orientations d'Aménagement et de Programmation), via notamment :

- Un zonage adapté aux caractéristiques communales
  - Des règles en faveur de la qualité paysagère et du cadre de vie, incluant des souplesses pour permettre des travaux sur les constructions existantes à la date d'approbation du PLU
  - Des dispositions en faveur de la « nature en ville »
  - L'identification et la protection du patrimoine bâti
  - Une consommation d'espace limitée (1 seul projet en extension)
  - Des règles portant une attention particulière à la préservation et la valorisation des grands espaces naturels et agricoles
  - La délimitation d'un périmètre de « gel de la constructibilité » sur le secteur de la « Maison Blanche » de façon à permettre la poursuite des études et réflexion pour mieux encadrer l'évolution de ce terrain du cœur de bourg
  - La délimitation de Secteurs de Taille et de Capacité d'Accueil Limitées permettant d'accompagner la valorisation patrimoniale du château de Monceau
  - La délimitation d'emplacements réservés permettant pour accompagner les mobilités actives
- **Le Conseil municipal à la majorité des membres présents et représentés :**
- **Arrête** le projet de révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de Liverdy-en-Brie, tel qu'il est annexé à la présente délibération et comprenant :
- Un rapport de présentation
  - Un projet d'aménagement et de développement durables (PADD)
  - Des orientations d'aménagement et de programmation (OAP)
  - Un règlement graphique (plans de zonage)
  - Un règlement écrit
  - Des annexes

POUR	13
CONTRE	0
ABSTENTIONS	2
M. BAILLY	
M. BRANDI	



Le Maire  
**Hugues MARCELOT**